

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Morgane Odier-Gauthier, Esther Hartmann, Brigitte Schneider-Bidaux, Catherine Baud, Emilie Flamand-Lew, Anne Mahrer, Miguel Limpo, Pierre Losio, Magali Origa, Jacqueline Roiz, Sylvia Nissim

Date de dépôt : 16 septembre 2013

Proposition de motion

Augmentons le nombre de « contrôleurs du marché du travail » de l'OCIRT

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la forte concurrence internationale exercée dans l'attribution des marchés publics qui implique de fortes pressions sur les conditions de travail et les salaires locaux ;
- la nécessité de contrôler plus étroitement les sous-traitants lors d'adjudications de marchés publics ;
- la nécessité de veiller au respect des conventions collectives de travail (CCT) ou les contrats types négociés en l'absence de conventions collectives de travail, tant pour les entreprises mandatées que leurs sous-traitants ;
- les cas avérés de sous-enchère salariale ;
- la nécessité de combattre toute concurrence déloyale dans l'attribution de marchés publics et lors de l'exécution des travaux publics ;

invite le Conseil d'Etat

à augmenter les effectifs des « contrôleurs » de l'OCIRT de vingt ETP.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un contexte de crise économique s'est installé en Europe depuis maintenant quelques années. Même si Genève et le reste de la Suisse y résistent plutôt bien, ce contexte est source de pressions supplémentaires indéniables sur le marché du travail. Ainsi, certains acteurs économiques sous couvert du climat de crise européen en profitent pour mettre à mal les conventions collectives de travail et pratiquent une sous-enchère salariale inacceptable.

En Suisse, le marché du travail depuis 1937 connaît la « paix du travail » grâce aux accords, appelés par la suite conventions collectives de travail, passés entre les syndicats et les patrons. Ces accords sont pour une grande part les garants de la stabilité du marché du travail suisse et, aussi, du respect des droits des travailleurs. Toutefois, tant qu'il restera de larges secteurs sans conventions collectives de travail et en l'absence d'un contrôle de la sous-traitance, par le biais notamment de la responsabilité solidaire qui tarde à se mettre en place, des contrôles du marché du travail seront toujours nécessaires.

Si les signataires de cette motion ne remettent pas en question les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne et la libre circulation des personnes, ils sont d'avis que les mesures d'accompagnement doivent être plus efficaces et que les abus sont à combattre de façon plus systématique et énergique. Toutes les violations des règles du marché du travail doivent être dénoncées et sanctionnées. Cet objectif est important si l'on veut conserver le soutien de la population suisse à la libre circulation des personnes.

Les pratiques de sous-enchère salariale existent et accentuent encore la pression sur les entreprises et les travailleurs locaux. L'Etat se doit de défendre à la fois les travailleurs et le respect des conventions collectives de travail, mais également les entreprises respectueuses des conventions collectives de travail et subissant la concurrence déloyale d'acteurs économiques peu scrupuleux.

Ces dernières années plusieurs cas de sous-enchère salariale ont été découverts et dénoncés. Il s'agissait en particulier de sous-traitants exécutant par ailleurs des mandats issus d'adjudication de marchés publics. Au vu de la situation économique actuelle, il est à craindre que ces pratiques aient

tendance à augmenter si l'effort alloué pour les combattre n'est pas augmenté et si davantage de moyens ne sont pas donnés au contrôle.

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), chargé de ce type de contrôles, a aujourd'hui besoin d'effectifs supplémentaires pour mener à bien sa tâche. En effet, la plus forte concurrence internationale, la libre circulation des travailleurs et l'ouverture des marchés publics rendent la mission de l'OCIRT plus ardue, plus complexe et plus intense.

En 2010, en moyenne, seule une entreprise sur quarante était contrôlée par l'un des quinze inspecteurs de l'OCIRT. Or ces contrôles sont indispensables pour protéger les travailleurs locaux et les entreprises genevoises et suisses pouvant subir une concurrence déloyale.

Au vu de ce qui précède et partant du constate que le nombre d'inspecteurs de l'OCIRT est encore trop faible en comparaison de la tâche qui leur incombe, les Verts demandent au Conseil d'Etat d'augmenter les effectifs des inspecteurs de l'OCIRT de vingt ETP.